

Département du Tarn-et-Garonne

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Génébrières

CHARTRE PAYSAGÈRE

Approbation du PLU	13 mars 2014
--------------------	--------------

Approbation de la Modification 1	1 septembre 2016
----------------------------------	------------------

Approbation de la Modification Simplifiée 2	14 avril 2021
---	---------------

Approbation de la Modification Simplifiée 3	4 avril 2024
---	--------------

Mise à jour des annexes 1 (PD)	30 décembre 2025
---------------------------------------	-------------------------

I Présentation de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy	2
Eléments de définition.....	2
Objectifs poursuivis.....	2
Modalité d'application	3
II Les documents de la charte paysagère	4
Le Diagnostic partagé.....	4
Les enjeux et la stratégie	5
Le Plan de Paysage de Pays	6
Les trois Plans de Paysage de terroir : Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron / Quercy Caussadais / Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron.....	6
La Boîte à outils	7
La Charte contractuelle	7
Les 11 fiches projets pilotes	8
III Fiches de recommandations thématiques	9
IV Palette végétale	14

Les éléments présentés ci-dessous sont tirés du portail internet "Pays Midi-Quercy". Outre la présentation de la Charte Paysagère en tant que document visant à l'amélioration paysagère, quelques thématiques et illustrations directement liées aux enjeux identifiés dans le diagnostic de la commune de Génébrières sont mises en exergue.

I Présentation de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy

Eléments de définition

Une charte paysagère est un document public, issu d'une démarche volontaire et partenariale. Ainsi, plusieurs bureaux d'étude (Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage), les Communes, les Communautés de Communes, le Syndicat Mixte du Pays, les acteurs de la vie locale réunis en *Conseil de Développement*, les représentants des administrations et des milieux professionnels concernés ont été associés à l'élaboration de la Charte Paysagère du Pays Midi-Quercy.

Ce travail d'élaboration, qui a débuté à la fin de l'année 2003/début 2004, s'est concrétisé par la rédaction de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy (ou charte "Patrimoine et Paysages pour Demain") en juin 2004.

Sur la base d'un diagnostic et d'enjeux partagés échelle du Pays, ce document exprime la politique de préservation et de mise en valeur du paysage et du patrimoine pour le Pays Midi-Quercy à long terme. Les orientations stratégiques choisies sont traduites dans un Plan de Paysage de Pays et trois Plans de Paysage de terroir (Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, Quercy Caussadais, Quercy Vert-Terrasses et vallée de l'Aveyron). Pour faciliter l'application des recommandations contenues dans ces documents, une "boîte à outils" et des fiches "projets pilotes" ont, entre autres, été élaborés.

Cette charte paysagère s'adresse à tous : aux élus, aux habitants, aux agents économiques et socioprofessionnels...

Objectifs poursuivis

Sur le long terme, la charte paysagère vise à "développer la qualité globale du territoire, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion" et "affirmer une démarche d'avenir pour agir sur l'évolution qualitative" du Pays Midi-Quercy.

Plus concrètement, il s'agit de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, de nouveaux services et le développement d'activités économiques à partir d'un projet de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Modalité d'application

Pour faciliter la mise en œuvre des actions recommandées dans la charte paysagère, 11 fiches "projets" pilotes ont été établies. Les projets pilotes sont destinés à faire "école" et à être réalisés en suivant certains critères de qualité.

D'une manière générale, les Plans de paysage et les recommandations de la charte paysagère peuvent être appliqués ou traduits dans divers domaines : réglementaire (dans des documents d'urbanisme par exemple), opérationnel (dans des projets d'aménagement et d'habitation), pédagogique (information et communication, sensibilisation, animation), etc.

Ils peuvent porter sur une parcelle publique ou privée, sur une ou plusieurs communes ou sur la totalité du pays. Ainsi, la mise en œuvre des actions proposées permet la participation de tous. Ainsi, en se basant sur la charte paysagère, chacun, selon son niveau d'action et de responsabilité, peut contribuer à maintenir et à développer des paysages de qualité.

Depuis l'élaboration de cette charte paysagère, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a recruté une chargée de mission qui assure un travail de coordination et d'animation, afin de favoriser l'application des recommandations et des orientations stratégiques contenues dans ce document.

La mise en œuvre de ces actions, basée sur une démarche volontaire et liée à un ensemble d'interventions relevant de thématiques diverses en lien avec le paysage, n'est rendue possible qu'avec la participation et l'appui technique et financier des Communes et des Communautés de Communes du Pays, du Conseil Général, du Conseil Régional, des administrations et des services de l'Etat, de l'Union européenne et de plusieurs associations locales, départementales et régionales.

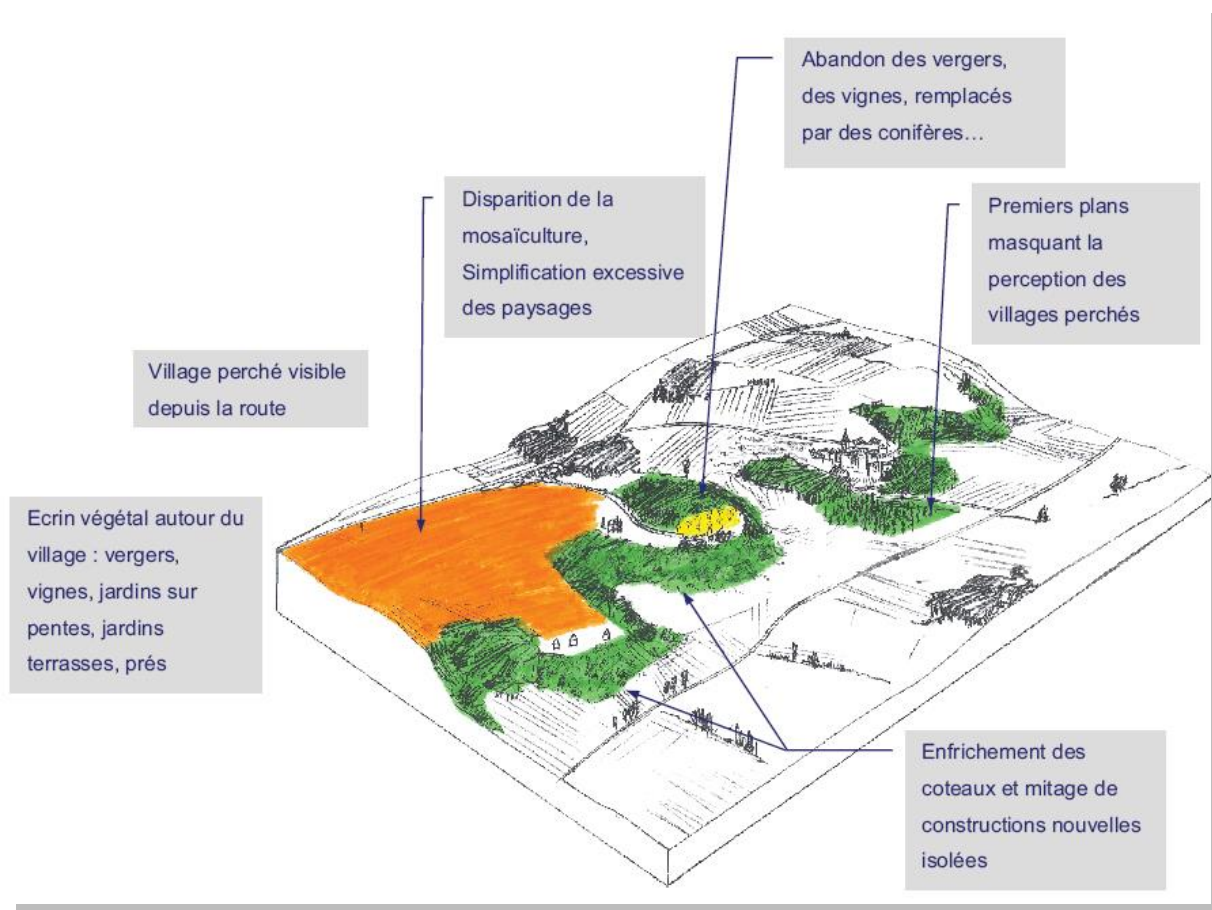
II Les documents de la charte paysagère

Le Diagnostic partagé

Ce document, articulé en deux chapitres, présente :

- Les fondements des paysages du Midi-Quercy : leur diversité, l'importance des sols, de l'eau, des reliefs, les caractéristiques majeures du patrimoine naturel et culturel, de l'urbanisme, des savoir-faire agricole ;
- Les dynamiques d'évolution du territoire : le rôle de l'urbanisme, de l'agriculture et des infrastructures de déplacements dans cette évolution.

Exemple de problématiques mise en avant dans le diagnostic partagé
Risque d'évolution non maîtrisée des paysages : cas des villages perchés et coteaux



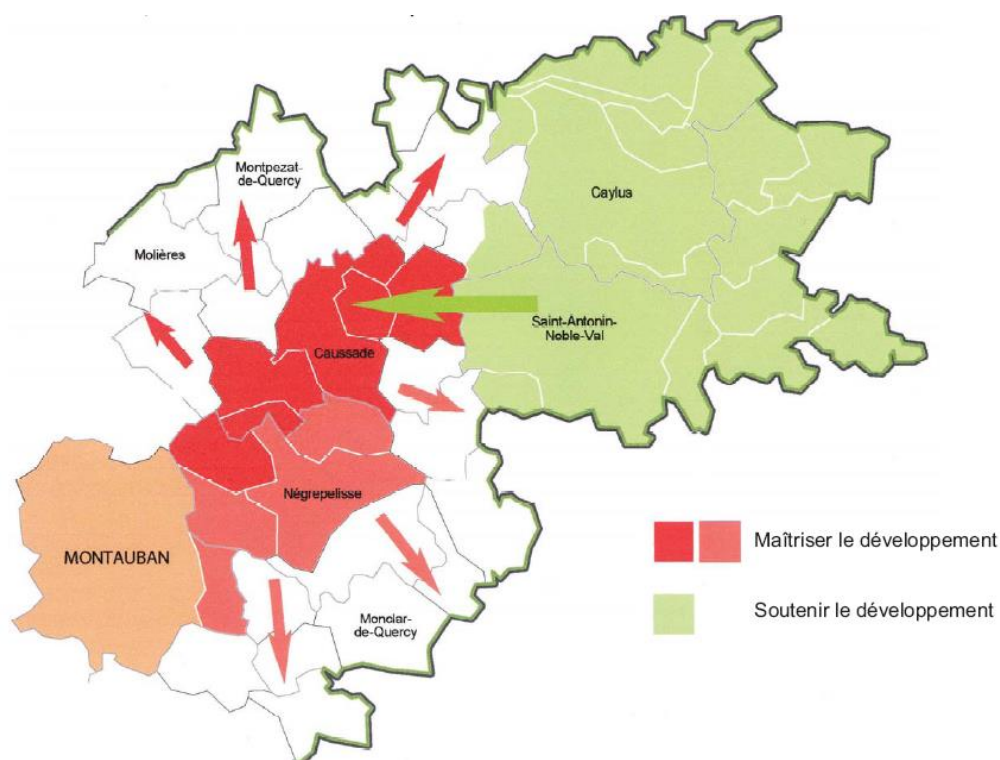
Les enjeux et la stratégie

Ce document explicite :

- Les enjeux de la charte paysagère à partir de 4 thèmes transversaux déclinés ci-après :

Les enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire	1 Conforter et valoriser l'aire urbaine, au service de tout le Pays 2 Dynamiser le développement de l'Est du territoire 3 Conforter et valoriser les bourgs, villages et hameaux 4 Favoriser l'insertion de nouvelles constructions dans le paysage
Les enjeux pour le patrimoine bâti, naturel et paysager	1 Proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue 2 Valoriser le petit patrimoine identitaire 3 Identifier et valoriser par les matériaux, les couleurs, les lumières 4 Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements 5 Valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux 6 Valoriser l'eau sous toutes ses formes
Les enjeux pour l'agriculture et les paysages	1 Maintenir une agriculture et une forêt vivantes, des paysages attractifs 2 Protéger et valoriser les sites remarquables non protégés 3 Identifier et valoriser les arbres et les végétaux symboliques du Pays
Les enjeux liés au tourisme et aux loisirs	1 Formaliser et valoriser les portes d'entrées touristiques 2 Valoriser les routes paysagères et les itinéraires de découverte

Exemple d'enjeux d'aménagement du territoire identifiés
Une attractivité diversifiée, des territoires d'accueil à qualifier



- La stratégie d'intervention : ses fondements (à partir de la Charte de développement durable du Pays) ; les objectifs finaux de la charte paysagère ; les orientations stratégiques (projets pilotes, projets labellisés..) ; les outils (page de synthèse sur la démarche d'élaboration de la charte et les documents produits).

Les orientations stratégiques

1	Définir et mettre en œuvre des projets pilotes qui feront école
2	Réaliser de nombreux projets "labellisés" charte Patrimoine et Paysage pour Demain
3	Préparer des changements en profondeur et durables dans le temps

Le Plan de Paysage de Pays

Ce document comporte trois chapitres principaux :

- Les enjeux stratégiques identifiés à l'échelle du Pays, au nombre de 15.
- Le projet de paysage, qui précise les objectifs majeurs du Pays, liés à l'élaboration de cette charte.
- Le plan d'actions, qui présente :
 - La liste des projets pilotes et des critères de labellisation des projets (explicités dans le document « Enjeux et stratégie » p 63-64).
 - Les 10 « actions transversales », pour le moyen et le long terme. Chacune des actions est présentée sous forme de tableau, le plus souvent illustré d'une carte établie à échelle du terroir.
 - Le rappel des 4 recommandations transversales (détaillées dans la Boîte à outils).

Les trois Plans de Paysage de terroir : *Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron / Quercy Caussadais / Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron*

Les 3 Plans de Paysage ont une trame commune, chacun d'eux comprend les chapitres suivants :

- Les enjeux : présentation des enjeux thématiques à l'échelle du terroir, illustrée de cartes localisant les éléments majeurs d'intérêt, sans prétention d'exhaustivité. Sont indiqués :
 - les enjeux pour la découverte visuelle : implantation du bourg, cônes de vision remarquables, routes structurantes...
 - les enjeux pour le patrimoine culturel : ensembles paysagers, monuments et sites classés ou inscrits, bastides...
 - les enjeux pour le patrimoine naturel : milieux protégés ou inventoriés, milieux naturels « ordinaires »...
 - ainsi qu'une synthèse des enjeux.

- Le projet de paysage : présentation des objectifs stratégiques pour le terroir.
- Le plan d'actions : cartographie des projets en cours et propositions d'actions complémentaires.
- Les outils pour l'action : palettes végétales conseillées pour ce terroir.

2 Plans de paysage (Quercy-Rouergue et Gorges Aveyron / Quercy Caussadais) comportent une Annexe, qui précise notamment les caractéristiques des unités paysagères.

La Boîte à outils

Ce document se compose de :

- 4 fiches de recommandations transversales
- 26 fiches de recommandations thématiques, réparties en 6 chapitres :
 - Espace rural et activités agricoles (7 fiches)
 - Architecture et patrimoine bâti (4 fiches)
 - Formes urbaines (5 fiches)
 - Activités économiques (2 fiches)
 - Autour de l'eau (4 fiches)
 - Loisirs et découverte (4 fiches)

Ces recommandations constituent une référence commune pour la mise en œuvre de la charte paysagère.

Elles s'adressent plus particulièrement aux personnes chargées d'appliquer celle-ci sur le terrain :

- en premier lieu les structures signataires de la charte contractuelle (les Communes, Communautés de Communes et Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le Conseil de Développement du Pays),
- mais également les autres collectivités et porteurs de projet publics, les partenaires techniques et les porteurs de projets privés (associations, bureaux d'étude, entrepreneurs....).

La Charte contractuelle

Ce document « concrétise l'engagement librement consenti de tous les signataires de la charte et de leurs partenaires ». Elle précise le « statut » de la charte paysagère (document public, écrit et cartographique, contractuel, non opposable au tiers) ; les signataires et leurs engagements ; les partenaires institutionnels et les partenaires de travail ; les moyens à mobiliser. Elle indique également des pistes pour « faire vivre » la charte paysagère.

Les 11 fiches projets pilotes

Les projets pilotes sont les premiers projets réalisés au regard des recommandations de la charte paysagère. Ils sont destinés à être des exemples concrets d'application de la charte et à « faire école », sur la base des critères de labellisation et de l'expérience acquise, dans une démarche d'amélioration progressive de la qualité des aménagements.

A ce jour, la moitié d'entre eux ont été initiés ou réalisés, sur la base des 11 fiches projets pilotes contenues dans la charte paysagère :

- avec des porteurs de projets volontaires (les fiches ont été élaborées en concertation avec, notamment, des Communes et/ou d'autres acteurs locaux prêts à s'engager dans la réalisation d'une opération paysagère pilote),
- sur des thèmes variés, correspondant à des enjeux : valorisation du GR de Pays, extension de bourg et lotissements, aménagement des entrées et de traversées de bourgs, valorisation et gestion écologique de lacs collinaires, insertion paysagère de bâtiments agricoles...

III Fiches de recommandations thématiques

Espace rural et activités agricoles

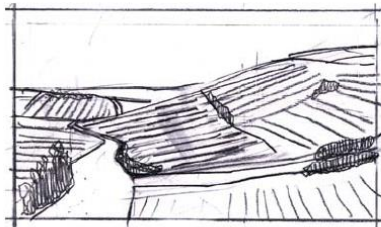
1
2
3
4
5
6
7

Le maillage des haies
Les murets en pierre
Le patrimoine arboré
La biodiversité des "milieux naturels ordinaires"
Les productions agricoles de Pays
Les terres en déprise
Les bois et forêts privés

Préconisations illustrées fiche 1 : Restaurer, entretenir et renforcer le maillage des haies

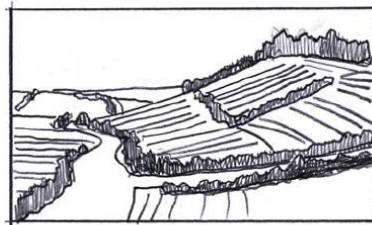
En milieu rural avant

. maillage existant en lisière des champs souvent résiduel, discontinu, voire dégradé



En milieu rural après

. maillage existant restauré,
. plantation d'un nouveau maillage pour reconstituer une trame



En milieu urbain avant

. maillage inexistant en premier plan de village et sans continuité avec le milieu naturel



En milieu urbain après

. le maillage retisse des liens entre le village et le milieu naturel

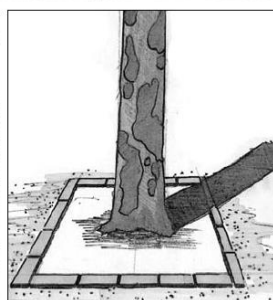
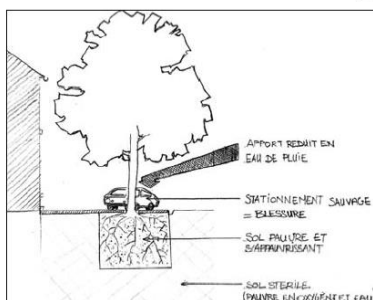


Préconisations illustrées fiche 3 : Identifier, préserver et renouveler le patrimoine arboré

Patrimoine végétal en milieu agricole et en contexte urbain.

En milieu agricole : répertorier, protéger et entretenir les arbres.

En milieu urbain : leur offrir des conditions optimales de croissance.



Architecture et patrimoine bâti

1
2
3
4

Les matériaux et couleurs du Pays
Les bâtiments agricoles
Les constructions nouvelles
Le patrimoine en terre crue

Préconisations illustrées fiche 1 : Inciter à la restauration

Ma maison est à retaper

Elle participe à l'identité du Pays...

Utiliser les atouts d'hier pour bien vivre aujourd'hui...



À la campagne

Volumes : s'efforcer de rester dans la volumétrie d'origine, tenir compte de l'échelle des volumes du bâti et de la toiture, des reliefs environnants.



Dans les bourgs

Composition de la façade : respecter la verticalité des façades et le rythme des ouvertures.

Détails : respecter la régularité des calibrages, l'ajustage des joints et la pertinence des corniches, génoises, chaînages, encadrements, linteaux.

Menuiseries : respecter le rythme des ouvertures, les matériaux et couleurs en relation avec la rue.



En général

Matériaux et couleurs : respecter les matériaux traditionnels et leur technique de mise en œuvre, éviter les matériaux de synthèse qui banalisent les façades, choisir des couleurs en relation avec la matière support ainsi qu'avec l'environnement proche ou lointain.

Préconisations fiche 3 : Favoriser l'insertion paysagère des constructions nouvelles

LIMITES ET CLOTURES DES MAISONS

Indissociables du bâti, la clôture et l'accompagnement végétal signalent la construction et lui donnent de l'épaisseur par un jeu subtil entre le montré et le caché.

S'inspirer des clôtures et des limites traditionnelles végétales ou construites pour concevoir des limites adaptées aux unités paysagères :

- ✓ Respecter les éléments structurants du paysage : maillage des chemins, des haies, alignements d'arbres, sites arborés, arbres repères,
- ✓ Respecter (dans au moins 80% des plantations) les palettes végétales et les essences locales,
- ✓ Favoriser les matériaux et les couleurs locales pour les clôtures construites (voir la fiche n°12 « Les matériaux et couleurs du Pays »),
- ✓ Rechercher la simplicité tant dans la clôture que sur les grilles et les portails.

Rechercher la continuité avec l'environnement pour éviter des limites trop visibles et marquées (clôture trop haute, matériau de synthèse ou minéral trop uniforme, haies de végétaux non locaux de type « béton vert ») et faire disparaître les clôtures dans le paysage lointain : proportions, matériaux et couleurs (un muret de pierre est plus intégré dans certains sites qu'une haie de thuyas ou de lauriers !).

Ma maison est à construire...

elle participe à l'identité du Pays
Valoriser le patrimoine et rechercher la modernité...

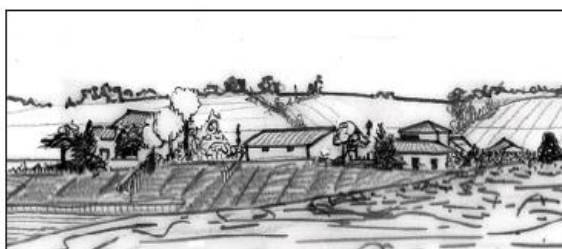
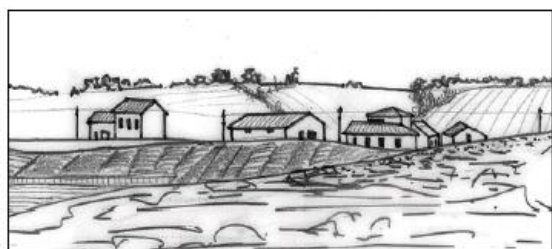
NON



OUI



Préserver certaines vues stratégiques



Composer avec les éléments structurants du paysage :
 maillage des chemins, des haies, alignements d'arbres, sites arborés, arbres repères...

Formes urbaines

1
2
3
4
5

Les structures médiévales
 Les traverses et entrées de bourgs
 Les franges et extensions de bourgs
 Le pôle urbain du Pays
 Les mobiliers et équipements urbains

Préconisations illustrées fiche 2 : Valoriser les traverses et entrées de bourg

Ma rue est à repenser...

elle participe à l'identité du Pays

Tenir compte de la diversité des déplacements pour mieux circuler...

Quelques règles essentielles :



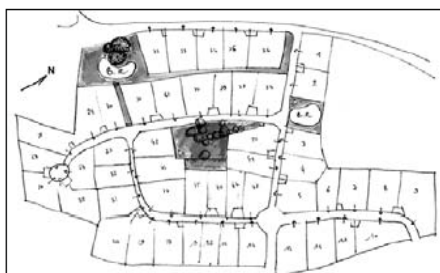
**Dans les villages
 et hameaux :**

- . Mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti,
- . Enterrer les réseaux,
- . Aménager le partage de la voie,
- . Rythmer et séquencer l'entrée grâce au végétal.

Ma rue est à repenser...

elle participe à l'identité du Pays

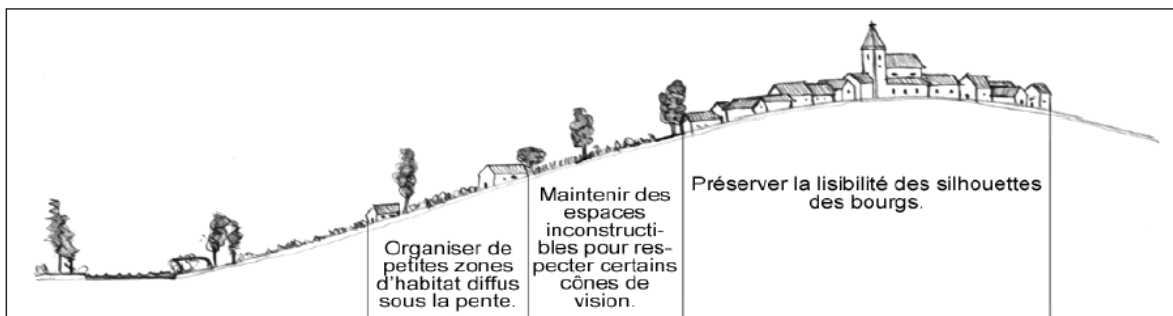
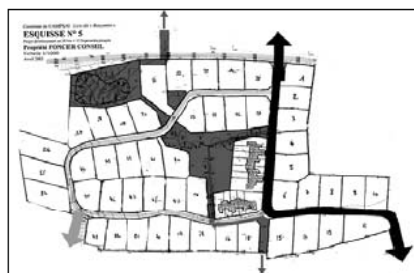
Tenir compte de la diversité des déplacements pour mieux circuler...



Avant : un lotissement fermé sur lui-même.



Après : plusieurs ouvertures sur le bourg, des cheminements intégrés au réseau communal.



Activités économiques

- 1
- 2

Les carrières
Les zones d'activités

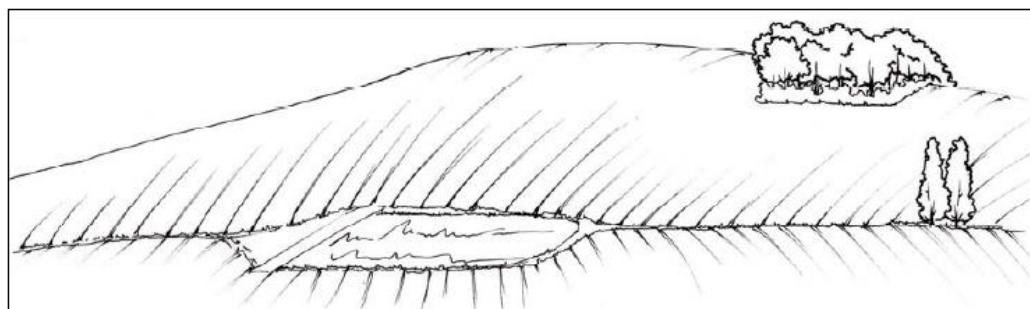
Autour de l'eau

- 1
- 2
- 3
- 4

Le petit patrimoine lié à l'eau
Les berges des cours d'eau
Les lacs collinaires
L'eau en milieu urbain

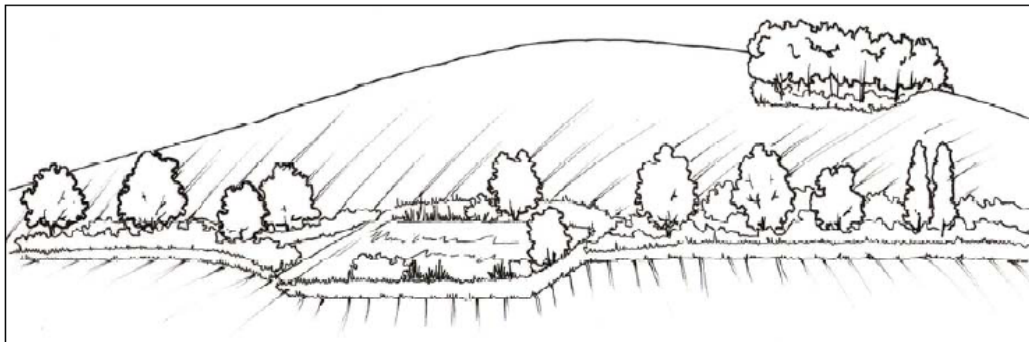
Préconisations illustrées fiche 3 : Valorisation et gestion écologique des lacs collinaires

. Retenue collinaire en contact direct avec l'espace cultivé



Après

- . Protéger la digue de toute végétation,
- . Maintenir une bande enherbée autour du lac et du ruisseau,
- . Préserver la végétation de zone humide autour du lac,
- . Préserver une ripisylve naturelle le long du cours d'eau,
- . Actions sur le bassin versant : travail de la terre, talus, haies.



Loisirs et découverte

1
2
3
4

Les portes d'entrées du Pays
Les itinéraires de découverte
Le réseau de parcs et jardins publics
Les sites et paysages remarquables

IV Palette végétale

Le profil paysager de la commune de Génébrières présente plusieurs faciès déclinés essentiellement entre coteaux agricoles et coteaux boisés avec quelques poches présentant un bâti plus ou moins organisé et dense.

En fonction de la nature du projet porté pour réaliser des plantations et de l'unité paysagère dans lequel il s'inscrit, le tableau ci-dessous répertorie l'ensemble des espèces végétales les plus appropriées pour une bonne intégration paysagère.

Unité Paysagère Forme végétale	Coteaux Monclar agricoles	Coteaux Monclar urbanisés	Coteaux Monclar boisés
Arbres rois	Chênes, Pins parasols, Cèdres	Pins parasol, Chêne, Cèdre	Chêne, Pin
Arbres alignements	Platane	Platane	Platane
Arbres urbains	Platane, Tilleul, Marronnier	Platane, Tilleul, Marronnier	Platane, Tilleul, marronnier
Haie champêtre	Cornouiller sanguin, Viorne, Prunelier, Frêne, Erable champêtre, Frêne, Alizier	Cornouiller sanguin, Viorne, Prunelier, Frêne, Erable	Cornouiller sanguin, Viorne, Prunelier, Frêne, Erable
Haie privative village	Laurier tin, Laurier sauce, Fusain, Lilas, Viorne, Buis, Charmille, Kerria japonica, Seringat, Viornes diverses, Rosiers grimpants, Glycines, Clématites, Chèvrefeuilles	Laurier tin, Laurier sauce, Fusain, Lilas, Viorne, Buis, Charmille, Kerria japonica, Seringat, Viornes diverses, Rosiers grimpants, Glycines, Clématites, Chèvrefeuilles	Laurier tin, Laurier sauce, Fusain, Lilas, Viorne, Buis, Charmille, Kerria japonica, Seringat, Viornes diverses, Rosiers grimpants, Glycines, Clématites, Chèvrefeuilles
Haie privative campagne	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, Laurier tin, Laurier noble, Myrte, Nerprun, Bourdaine, Troène d'Europe, Cornouiller sanguin et Cornouiller mâle, Néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, Laurier tin, Laurier noble, Myrte, Nerprun, Bourdaine, Troène d'Europe, Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin et Cornouiller mâle, Néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, Laurier tin, Laurier noble, Myrte, Nerprun, Bourdaine, Troène d'Europe, Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin et Cornouiller mâle, Néflier d'Europe
Ripisylve	Aulne, Saule blanc, Saule marsault, Peuplier blanc, Peuplier noir, Tremble, Sureau	Aulne, Saule blanc, Saule marsault, Peuplier blanc, Peuplier noir, Tremble, Sureau	Aulne, Saule blanc, Saule marsault, Peuplier blanc, Peuplier noir, Tremble, Sureau